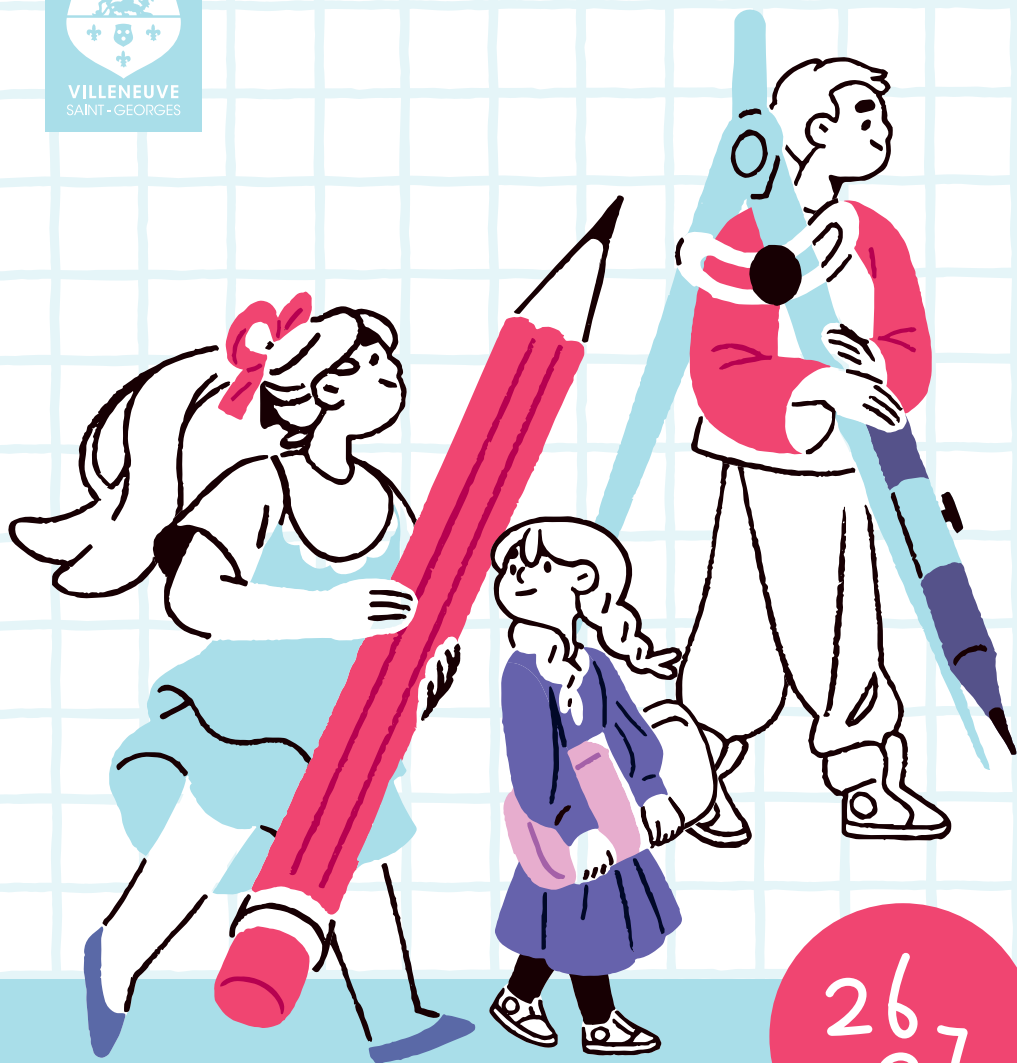




VILLENEUVE
SAINT-GEORGES



26
-27

GUIDE DE LA Rentrée scolaire

Calendrier scolaire

26
-27

RENTRÉE DES CLASSES

Mardi 1^{er} septembre

VACANCES DE LA TOUSSAINT

du samedi 17 octobre

au lundi 2 novembre

VACANCES DE NOËL

du samedi 19 décembre

au lundi 4 janvier 2027

VACANCES D'HIVER

du samedi 6 février

au lundi 22 février

VACANCES DE PRINTEMPS

du samedi 3 avril

au lundi 19 avril

VACANCES D'ÉTÉ

fin des cours :

samedi 3 juillet





Édito du Maire

Chers parents,

La rentrée est un moment important pour chacun de vos enfants. Cette étape est également pour nous une priorité. Aussi, depuis plusieurs mois, nous la préparons avec soin afin que tous les écoliers et enfants de notre ville puissent être accueillis dans de bonnes conditions.

Cet été, nous avons poursuivi le déploiement du plan d'entretien et de travaux dans nos écoles. Ce sont plus de cent interventions qui ont été menées et qui ont notamment été réalisées par nos agents municipaux que je tiens à remercier. Cette année encore, nous proposerons aux enfants des repas de qualité avec le nouveau prestataire en charge de la restauration scolaire mis en place il y a un an.

Enfin, les activités des accueils de loisirs ainsi que tous les moments où vos enfants se trouvent dans les structures municipales font l'objet d'une attention particulière.

Chacun de nos enfants doit s'y épanouir dans un cadre serein, adapté et sécurisé, nous y veillons. Je souhaite à chacun de vous une très belle rentrée et une bonne lecture de ce guide.

Votre Maire

Kristel NIASHE

Maire de Villeneuve-Saint-Georges

Une semaine à l'école



**LES JOURS DE CLASSE SONT LES LUNDIS,
MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS.**

ÉCOLES MATERNELLES :

- Anatole France
- Anne Sylvestre
- Berthelot
- Condorcet
- Marc Seguin
- Paul Bert
- Saint-Exupéry

LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI	MERCREDI
MATIN	Accueil périscolaire de 7h à 19h
Accueil du matin 7h - 8h30	
Enseignement 8h30 - 11h30	
Pause méridienne 11h30 - 13h30	
APRÈS-MIDI	
Enseignement 13h30 - 16h30	
Accueil du soir 16h30 - 19h	

ÉCOLES MATERNELLES RATTACHÉES AUX ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES AVEC DES HORAIRES DÉCALÉS DE 10 MINUTES :

- Jean de la Fontaine
 - Jean Zay
- Paul Vaillant-Couturier
 - Victor Duruy

LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI	MERCREDI
MATIN	Accueil périscolaire de 7h à 19h
Accueil du matin 7h - 8h20	
Enseignement 8h20 - 11h20	
Pause méridienne 11h20 - 13h20	
APRÈS-MIDI	
Enseignement 13h20 - 16h20	
Accueil du soir 16h20 - 19h	

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES :

- Anatole France
 - Anne Sylvestre
 - Berthelot
- Marc Seguin
 - Paul Bert
 - Condorcet A et B
- Saint Exupéry A et B
 - Jules Ferry

LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI	MERCREDI
MATIN	Accueil périscolaire de 7h à 19h
Accueil du matin 7h - 8h30	
Enseignement 8h30 - 11h30	
Pause méridienne 11h30 - 13h30	
APRÈS-MIDI	
Enseignement 13h30 - 16h30	
Études dirigées 16h30 - 18h	
Accueil du soir 18h - 19h	

Le rôle d'un/une atsem



L'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM)

L'ATSEM est un agent de la fonction publique territoriale, titulaire du CAP Accompagnement Éducatif de la Petite Enfance (*anciennement CAP petite enfance*) ou du concours d'ATSEM.

Il est placé sous l'autorité hiérarchique du maire et rattaché au service «Vie scolaire» de la Ville. Pendant le temps scolaire, l'agent est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'école.

58

c'est le nombre d'ATSEM qui interviennent dans les écoles maternelles publiques de la ville.

Chaque année, la Ville affecte des ATSEM, selon la politique de la ville et selon les critères suivants :

- 1 ATSEM pour les MTA (moins de trois ans),
- 1 ATSEM pour 25 enfants en petite section,
- 1 ATSEM pour 50 enfants en moyenne section,
- 1 ATSEM en UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme).

Il n'y a pas d'ATSEM affecté en grande section, néanmoins le directeur de l'école, peut demander l'intervention d'un ATSEM ponctuellement.

PENDANT LA JOURNÉE D'ÉCOLE, L'ATSEM

- aide l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie,
- assure la sécurité et l'hygiène des enfants,
- assiste l'enseignant dans la préparation et la mise en place des activités pédagogiques,
- participe à l'aménagement, l'entretien des locaux et du matériel destinés aux enfants,
- participe à l'accueil des enfants et des parents (ou responsables légaux),
- encadre les enfants pendant et après le repas.



JOURNÉE TYPE D'UN/UNE ATSEM DE 8H À 17H15

- **8h20** (ou 8h10 pour les maternelles excentrées)
Accueil des enfants dans les classes sous la direction de l'enseignant.
- **8h35 - 11h15** Assistance de l'enseignant et hygiène de l'enfant
- **11h15 - 13h30** Temps de la pause méridienne et temps du dortoir
- **13h30 - 14h** Pause ATSEM (certaines pauses sont décalées jusqu'à 14h30)
- **14h - 16h30** Assistance de l'enseignant et hygiène de l'enfant
- **Après 16h30** Ménage des classes

Horaires types pouvant évoluer selon les postes et les nécessités de service.
D'autres tâches sont confiées les jours où il n'y a pas classe (entretien des jeux/jouets et du matériel pédagogique des écoles).

Les accueils périscolaires

L'ACCUEIL DU MATIN À PARTIR DE 7H

Chaque école dispose d'un accueil périscolaire ouvert à partir de 7h jusqu'à l'ouverture des classes.

Les enfants sont accueillis par une équipe d'animation composée d'un responsable périscolaire, d'un adjoint et d'animateurs qualifiés diplômés (BAED/BPJEPS LTP, BAFA, CAPPE, ...), qui leur proposent une collation et des activités ludiques.

LES PETITS-DÉJEUNERS

La ville de Villeneuve-Saint-Georges propose le dispositif « petits-déjeuners », qui permet à tous les enfants inscrits de prendre un petit-déjeuner équilibré et varié dès 7h30, tous les jours, avant le temps scolaire.

LES DÉJEUNERS

La pause méridienne est organisée de 11h30 à 13h30 dans toutes les écoles (de 11h20 à 13h20 pour certaines écoles maternelles). animateurs, ATSEM et agents de restauration veillent au bon déroulement du repas pour les élèves.

Les repas équilibrés sont élaborés par une diététicienne.

Les menus sont affichés dans chaque école, à la direction de l'éducation et disponibles sur le site www.villeneuve-saint-georges.fr.

À la rentrée, les familles choisiront le type de repas souhaité pour toute l'année scolaire **2026-2027**, en complétant la « fiche » du dossier périscolaire fourni à la rentrée des classes.

Un règlement intérieur du temps de restauration scolaire est disponible dans les écoles, à la direction de l'éducation et sur le site www.villeneuve-saint-georges.fr.

Des bulletins de réservation sont à disposition des familles dans les accueils périscolaires, à la direction de l'éducation et sur le site internet de la Ville.

L'ACCUEIL DU SOIR ET LES ÉTUDES DIRIGÉES

En maternelle, de 16h30 à 19h dans toutes les écoles : les enfants prennent leur goûter (fourni par les parents) et participent à des activités récréatives encadrées par des animateurs.

En élémentaire, dans toutes les écoles :

- de 16h30 à 18h : étude dirigée encadrée par des enseignants.
- de 18h à 19h : accueil encadré par des animateurs.

Les accueils de loisirs

Les accueils de loisirs maternels et élémentaires sont ouverts les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires.

Durant la journée, les enfants sont pris en charge et encadrés par des animateurs qualifiés et diplômés.

Les structures sont ouvertes de 7h à 19h, l'accueil des enfants peut se faire à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas sur place.

- L'arrivée des enfants s'échelonne de 7h à 9h, l'arrivée après 9h doit être signalée et rester toutefois exceptionnelle. Les départs des enfants s'échelonnent de 17h à 19h.
- Pour les enfants ne déjeunant pas à l'accueil de loisirs, le départ doit s'effectuer à 11h30 pour le matin et le retour à l'accueil de loisirs à 13h30.

De même que pour les périodes de vacances scolaires, un système d'inscription s'applique pour les mercredis. Des bulletins de réservation sont à disposition des familles dans les accueils périscolaires, à la direction de l'éducation et sur le site internet de la ville.

Chaque famille disposant de son espace personnalisé sur www.villeneuve-saint-georges.fr (*espace famille/compte citoyen*), peut procéder à la réservation en ligne des journées d'accueil de loisirs des mercredis.

Un règlement intérieur régit le fonctionnement de l'ensemble des accueils de loisirs. Celui-ci est disponible auprès des structures d'accueil et à la direction de l'éducation.

Les pénalités en cas de retard après 19h s'élèvent à 5€le 1/4 d'heure; en cas d'absence injustifiée ou d'inscription le jour J, la majoration est de deux fois le montant selon le quotient familial.

Les accueils de loisirs mixtes	Les écoles concernées
Accueil de loisirs mixtes Condorcet Rue Condorcet - 06.73.04.13.37	Groupe scolaire Anne Sylvestre Groupe scolaire Condorcet Maternelle Victor Duruy Maternelle Paul Vaillant-Couturier
Accueil de loisirs mixtes Saint Exupéry Rue Saint Exupéry 01.43.89.15.70 / 06.26.69.32.02	Groupe scolaire Paul Bert Groupe scolaire Saint-Exupéry Maternelle La Fontaine
Accueil de loisirs mixtes Anatole-France 42 avenue Anatole-France - 01.43.82.63.63	Groupe scolaire Berthelot Groupe scolaire Anatole France Groupe Scolaire Marc Seguin Élémentaire Jules Ferry Maternelle Jean Zay

La petite enfance

Confier son enfant est une étape importante dans la vie de chaque parent mais aussi dans celle du tout-petit. Il permet aux parents de concilier vie professionnelle et vie privée.

Pour ce faire, **les modes de garde à Villeneuve-Saint-Georges se déclinent en accueil collectif ou individuel, à temps plein, partiel ou en accueil occasionnel qui permet de s'adapter aux besoins des familles.**

LES CRÈCHES COLLECTIVES

Comment faire une demande de place en crèche ?

Pour toute demande, une inscription préalable doit être effectuée sur **www.valdemarne.fr/creche**

Lors de cette inscription, les familles sélectionnent une ou plusieurs structures et y intègrent leurs besoins en termes de jours et d'horaires d'accueil.

Attention : il faut impérativement effectuer un renouvellement en ligne après chaque refus en commission pour que le dossier puisse être à nouveau présenté.

- **La crèche municipale de la MAISON DE LA PETITE ENFANCE**

Capacité d'accueil : 30 places en accueil régulier à temps plein ou partiel, et accueil occasionnel

Accueil de 7h à 18h30 - 5 rue Beauregard - 01.56.32.43.20

- **La crèche départementale RENÉ QUENOUILLE**

Capacité d'accueil : 60 places en accueil régulier à temps plein ou partiel

Accueil de 7h30 à 19h - rue des Acacias

- **La crèche départementale ROLAND GARROS**

Capacité d'accueil : 60 places en accueil régulier à temps plein ou partiel

Accueil de 7h30 à 19h - 6 rue Roland Garros

LE RELAIS PETITE ENFANCE

C'est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des enfants et des assistantes maternelles.

Pour les parents :

- Un accueil individualisé, une écoute, des conseils
- Une information sur les différents modes d'accueil dans la ville
- Une aide à la recherche d'une assistante maternelle
- Une aide dans les démarches administratives (*droits et obligations des employeurs...*)

Pour les assistants maternels :

- Une information sur la profession, le statut, la réglementation, l'agrément
- Des rencontres entre professionnels
- Des conseils sur le développement du jeune enfant et sa prise en charge
- Un espace de jeux mis à disposition pour les assistants maternels et les enfants
- Des ateliers d'éveils (du mardi au vendredi matin sur inscription)

Pour les enfants :

- Un lieu de socialisation
- Un espace de jeux adapté à leur âge et leurs besoins

**Prise de rendez-vous entre 8h30 et 9h au 01 43 89 08 47
ou par mail rpe@villeneuve-saint-georges.fr**

Créneaux pour les rendez-vous :

- Le lundi de 16h à 19h
- Le mercredi de 9h à 12h
- Le jeudi de 14h à 19h
- Le vendredi de 14h à 16h



Quelques sites essentiels à connaître pour l'emploi d'un assistant maternel :

- Monenfant.fr (CAF) : recherche d'un assistant maternel
- www.valdemarne.fr (rubrique à votre service/enfance et famille / recherche assistants maternels)
- www.CAF.fr : recherche et simulation du complément mode de garde
- www.pajemploi.urssaf.fr : démarches administratives liées à l'embauche d'un assistant maternel



NOUVEAUTÉ : LAEP, UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS/PARENTS

Les lieux d'accueil enfants-parents, appelés également LAEP, sont des espaces de convivialité, d'écoute, de jeux partagés et de parole qui favorisent la rencontre et l'échange entre enfants et parents. Les enfants de moins de 4 ans et leurs parents, ou l'adulte référent qui les accompagne, y seront accueillis gratuitement et sans inscription.

Pour l'enfant, c'est...

- Lui faire partager des moments de jeu
- Favoriser son expression
- Lui faire découvrir les règles de la vie en société
- L'aider à se séparer de son ou ses parents

Pour l'adulte, c'est...

- Avoir un temps privilégié avec son enfant
- S'exprimer librement
- Partager son expérience avec d'autres parents

3 créneaux LAEP sont ouverts : les lundis de 9h à 11h15, mercredis de 15h à 17h au 6 rue Roland Garros dans les locaux du Relais Petite Enfance, les vendredis de 9h à 11h15 au 85 avenue du Président John Fitzgerald Kennedy, hors vacances scolaires.

Les transports à l'école

TRANSPORT SCOLAIRE

Un service de transport gratuit est assuré pour les élèves des écoles Jules Ferry, Victor Duruy et Anne Sylvestre qui habitent dans le quartier Belleplace-Blandin.

Une carte de transport est délivrée à chaque enfant après réception du dossier complet (*formulaire à récupérer auprès des écoles concernées ou à la direction de l'éducation*).

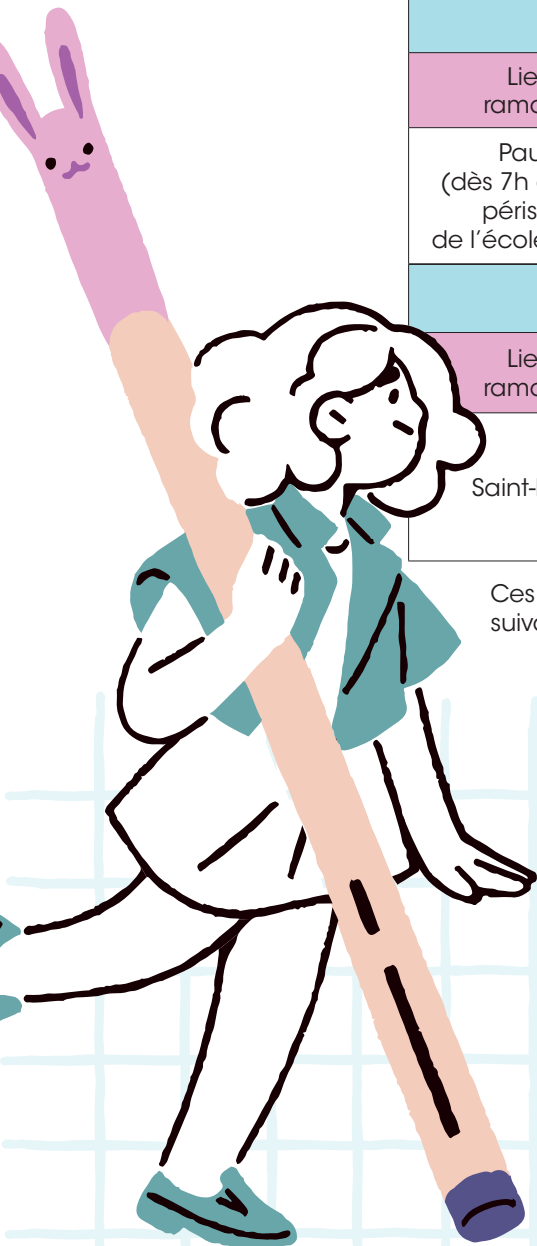
	Bus	Niveau scolaire	École fréquentée	Horaire et lieu de départ	Arrivée à l'école
MATIN	Bleu	Maternel	Victor Duruy Anne Sylvestre	7h30 : Arrêt Belleplace	Victor Duruy Anne Sylvestre
				7h45 : Arrêt Blandin	
	Violet	Élémentaire	Jules Ferry	7h40 : Arrêt Belleplace	Jules Ferry
				7h50 : Arrêt Blandin	
	Jaune	Élémentaire	Anne Sylvestre Condorcet	7h30 : Arrêt Belleplace	Anne Sylvestre Condorcet
				7h45 : Arrêt Blandin	
	Bus	Niveau scolaire	École fréquentée	Horaire et lieu de départ	Arrivée à ... Selon le trafic
APRÈS-MIDI	Bleu	Maternel	Victor Duruy Anne Sylvestre	16h45 : École A. Sylvestre	17h25 Belleplace 17h30 Blandin
				16h55 : École V. Duruy	
	Violet	Élémentaire	Jules Ferry	16h45 : École J. Ferry	17h25 Belleplace 17h30 Blandin
	Jaune	Élémentaire	Anne Sylvestre Condorcet	16h45 : École A. Sylvestre	17h15 Belleplace 17h20 Blandin
				18h15 : École A. Sylvestre	18h30 Belleplace 18h35 Blandin

TRANSPORT DES ACCUEILS DE LOISIRS

Un car municipal est mis à disposition des enfants d'élémentaire et de maternelle du quartier Triage pour les emmener le matin et les redéposer le soir, les mercredis et vacances scolaires, à l'accueil de loisirs Saint-Exupéry.

LE MATIN		
Lieu de ramassage	Horaires	Lieu de dépose
Paul Bert (dès 7h à l'accueil périscolaire de l'école Paul Bert)	8h30	Saint-Exupéry
LE SOIR		
Lieu de ramassage	Horaires	Lieu de dépose
Saint-Exupéry	17h50	Paul Bert (jusqu'à 19h à l'accueil périscolaire Paul Bert)

Ces horaires peuvent varier de 5 à 10 minutes suivant l'intensité de la circulation.



L'inscription aux différentes activités

**POUR QUE VOTRE ENFANT PUISSE FRÉQUENTER
LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES,
L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EST OBLIGATOIRE.**

Pour cela, il faut impérativement compléter la « fiche enfant – Activités périscolaires » disponible dans les accueils de loisirs et à la direction de l'éducation.

RÉSERVATIONS DES TEMPS D'ACCUEIL

- **Les accueils périscolaires** (*matin, pause méridienne et soir dans les écoles - mercredi, vacances scolaires à la direction de l'éducation*)

Un système de réservation pour les accueils du matin et du soir est mis en place selon un calendrier défini.

PÉRISCOLAIRE - PÉRIODE SCOLAIRE (MATIN, MIDI ET SOIR)

PÉRIODE	DU 1 ^{ER} SEPTEMBRE AU 16 OCTOBRE 2026	DU 2 NOVEMBRE AU 18 DÉCEMBRE 2026	DU 4 JANVIER AU 5 FÉVRIER 2027	DU 22 FÉVRIER AU 4 AVRIL 2027	DU 19 AVRIL AU 2 JUILLET 2027
OUVREURE DES RÉSERVATIONS	10 AOÛT 2026				
FIN DES RÉSERVATIONS	4 SEPTEMBRE 2026	30 OCTOBRE 2026	31 DÉCEMBRE 2026	5 MARS 2027	16 AVRIL 2027
DATE LIMITE D'ANNULATION	15 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE				

ACCUEIL DE LOISIRS - MERCREDIS

PÉRIODE	DU 1 ^{ER} SEPTEMBRE AU 16 OCTOBRE 2026	DU 2 NOVEMBRE AU 18 DÉCEMBRE 2026	DU 4 JANVIER AU 5 FÉVRIER 2027	DU 22 FÉVRIER AU 4 AVRIL 2027	DU 19 AVRIL AU 2 JUILLET 2027
OUVREURE DES RÉSERVATIONS	10 AOÛT 2026				
FIN DES RÉSERVATIONS	4 SEPTEMBRE 2026	30 OCTOBRE 2026	31 DÉCEMBRE 2026	5 MARS 2027	16 AVRIL 2027
DATE LIMITE D'ANNULATION	15 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE				

ACCUEIL DE LOISIRS - VACANCES SCOLAIRES

PÉRIODE	TOUSSAINT	NOËL	HIVER	PRINTEMPS	ÉTÉ
	DU 19 OCTOBRE AU 30 OCTOBRE 2026	DU 21 DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2026	DU 8 AU 19 FÉVRIER 2027	DU 5 AU 16 AVRIL 2027	DU 5 JUILLET AU 30 AOÛT 2027
OUVREURE DES RÉSERVATIONS	10 AOÛT 2026				
FIN DES RÉSERVATIONS	25 SEPTEMBRE 2026	27 NOVEMBRE 2026	29 JANVIER 2027	12 MARS 2027	11 JUIN 2027
DATE LIMITE D'ANNULATION	15 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE				



LE QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial permet de déterminer votre participation financière aux activités périscolaires et extrascolaires (*restauration, accueils du matin et du soir...*). Il est calculé en fonction des revenus du foyer et du nombre de personnes qui le composent :

$$\text{Quotient familial de la ville} = \frac{[(\text{revenus annuels imposables}/12) + \text{prestations familiales mensuelles}]}{\text{nombre de parts fiscales}}$$

Pour faire calculer votre quotient familial, vous pouvez vous rendre à la Direction de l'Éducation jusqu'au 16 octobre 2026.

Les documents à fournir pour la constitution de votre dossier sont à présenter en original et en copie :

- Dernier avis d'imposition des personnes composant le foyer
- Une attestation de paiement des allocations familiales de moins de trois mois
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Le livret de famille ou acte de naissance de moins de trois mois.



Les familles qui n'effectueront pas cette démarche durant les délais impartis seront assujetties par défaut à la tranche la plus élevée. La direction de l'éducation ne procédera pas au calcul rétroactif du quotient familial.

LES FACTURES

Les activités périscolaires et extrascolaires sont facturées le mois suivant. Elles sont regroupées sur une même facture, transmise au domicile de la famille en début de mois.

Différents modes de paiement sont proposés :

- en ligne à partir de votre espace famille via l'espace citoyen sur www.villeneuve-saint-georges.fr. Le mode d'emploi pour créer votre espace famille est disponible sur le site de la ville et à la direction de l'éducation.

Tranche	Quotient familial en €	Restauration	Accueils périscolaires			ALSH m
			Matin	Soir maternel	Soir élémentaire ⁽¹⁾	Journée (sans repas)
1	Jusqu'à 250	0,50€	0,65 €		0,51 €	2,16€
2	de 251 à 350	0,95€	1,01 €		0,80€	2,83€
3	de 351 à 450	1,54€				
4	de 451 à 550	1,82€	1,35€		1,07€	3,94€
5	de 551 à 650	2,22€				
6	de 651 à 750	2,50€	1,69€		1,33€	5.10€
7	de 751 à 850	2,97€				
8	de 851 à 950	3,40€				
9	de 951 à 1050	3,99€				
10	de 1051 à 1150	4,51 €				
11	plus de 1151	5,15€				
Non Villeneuvois		6,12€	2,03€		1,59€	6,12€

(1) Accueil du soir élémentaire à partir de 18h

(2) Enfants de la même famille fréquentant l'étude dirigée

(3) Une réduction de 50% sur ces barèmes sera applicable durant les mois de petites vacances scolaires

(4) Des abattements sont prévus : -10% pour le 2ème enfant, à partir du 3ème enfant - 15%

Pour l'ensemble des accueils, des pénalités de retard sont appliquées sur la tarification, lorsque les familles viennent chercher leur(s) enfant(s) au-delà de 19h. Il en est de même pour les vacances scolaires, lorsque la réservation n'a pas été effectuée dans les délais impartis ou en cas d'absence injustifiée.

À défaut, vous avez la possibilité de vous rendre à la direction de l'éducation pour régler vos factures par les moyens suivants :

- prélèvement automatique (*adhésion sur simple demande*)
- chèque
- carte bancaire
- espèces
- chèque Cesu

mercredi et vacances		étude dirigée (forfait au mois) ⁽³⁾			Séjours de vacances (tarif journalier) ⁽⁴⁾
	½ Journée (sans repas)	1 enfant	2 enfants ⁽²⁾	3 enfants et plus ⁽³⁾	
	1,08 €	19,48 €	18,41 €	17,32 €	17,00 €
	1,41 €	22,22€	21,21€	20,34€	25,30€
	1,97€	24,90€	23,71 €	22,57 €	31,50€
	2,56€	27,13€	25,98€	24,83€	37,70€
					40,00€
					44,00€
	3,06€	32,55€	31,17€	29,80€	

Possibilité d'annulation 15 jours avant

Pour tous les accueils périscolaires et extrascolaires	Tarifs
Retard après 19h	5€ par ¼ d'heure par enfant
ALSH (vacances scolaires)	Tarifs
Absence non justifiée dans les délais (48h)	Majoration doublée selon quotient familial
Demande d'accueil le jour J (sous réserve d'acceptation)	

L'école municipale des sports

LES CRÉNEAUX DES COURS :*

● Mardi de 16h30 à 18h

Enfants des écoles Anne Sylvestre et Condorcet.

● Mercredi de 9h à 11h30 – Gymnase Jules Ferry :

Enfants des écoles maternelles,

Enfants des écoles élémentaires Paul Bert, Jules Ferry,
Berthelot et Anatole France.

● Mercredi de 14h à 15h15 – Gymnase Saint-Exupéry

Enfants des écoles Paul Bert, Marc Seguin et Saint-Exupéry.

*Dans la limite des places disponibles, les enfants pourront être accueillis le mercredi,
quel que soit leur école.*

● Jeudi de 16h30 à 18h :

Enfants des écoles Saint-Exupéry et Marc Seguin.

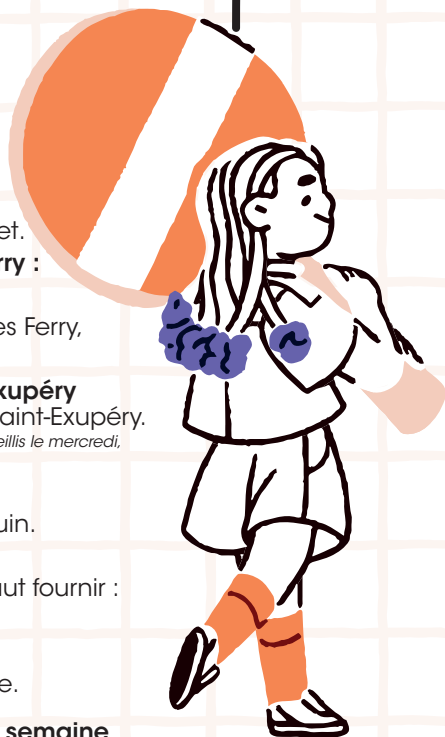
INSCRIPTIONS :

Pour procéder à l'inscription de votre enfant, il faut fournir :

- une photo d'identité ;
- une attestation d'assurance extra-scolaire ;
- les fiches d'inscription à compléter sur place.

Le tarif annuel est de **26 euros pour 1 cours par semaine.**

*Les enfants scolarisés dans les écoles privées de Villeneuve-Saint-Georges peuvent également être accueillis, sous réserve des places disponibles sur les différents créneaux proposés au cours de la semaine



VAC'EN SPORTS – LE RENDEZ-VOUS SPORTIF DES VACANCES !

À chaque période de vacances scolaires, le Service Municipal des Sports, propose un **stage multisports destiné aux enfants de 8 à 12 ans résidant à Villeneuve-Saint-Georges**. Ce dispositif permet aux jeunes de découvrir et de pratiquer différentes disciplines sportives dans une ambiance conviviale, ludique et encadrée par des éducateurs qualifiés. Selon les périodes de vacances, le programme est complété par des activités spécifiques ou des sorties (accrobranche, loisirs de plein air, etc.), afin d'offrir aux participants une expérience sportive variée et enrichissante.

Le tarif est fixé à 15 € par semaine et par enfant. Les inscriptions s'effectuent auprès du Service Municipal des Sports, selon le calendrier communiqué pour chaque session de vacances. Les places étant limitées, il est recommandé d'inscrire les enfants dès l'ouverture des inscriptions. Chaque semaine de stage est organisée sous réserve d'un minimum de 12 participants.

Pour tout renseignement complémentaire, le Service Municipal des Sports est joignable au **01 43 82 43 23** ou par courriel à **sports@villeneuve-saint-georges.fr**.

Les établissements scolaires

GROUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE

36 avenue Anatole France
Maternelle : 01 43 89 81 10
Élémentaire : 01 43 89 08 42

GROUPE SCOLAIRE ANNE SYLVESTRE

1-3 rue Paul Verlaine
Maternelle : 01 45 65 18 48
Élémentaire : 01 56 32 98 01

GROUPE SCOLAIRE BERTHELOT

32 rue Curie
Maternelle : 01 43 82 35 83
Élémentaire : 01 43 89 08 69

GROUPE SCOLAIRE CONDORCET

Rue Condorcet
Maternelle : 01 43 89 03 44
Élémentaire A : 01 43 89 02 92
Élémentaire B : 01 43 86 41 96

ÉCOLE MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE

Rue Albert Camus
01 43 82 25 60

ÉCOLE MATERNELLE JEAN ZAY

8 allée Mozart
01 43 89 41 88

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY

48 rue Henri Janin
01 43 89 34 87

GROUPE SCOLAIRE MARC SEGUIN

111 avenue Anatole France
Maternelle : 01 43 89 06 94
Élémentaire : 01 43 89 12 22

GROUPE SCOLAIRE PAUL BERT

Maternelle - Place Mouliérat :
01 43 82 28 34
Élémentaire - 36 bis avenue
de Choisy : 01 43 89 05 32

ÉCOLE MATERNELLE PAUL VAILLANT- COUTURIER

Parc de Beauregard
01 43 89 05 58

GROUPE SCOLAIRE SAINT-EXUPÉRY

8 rue Saint Exupéry
Maternelle : 01 43 89 14 15
Élémentaire A : 01 43 89 13 35
Élémentaire B : 01 43 82 63 60

ÉCOLE MATERNELLE VICTOR DURUY

12 rue de Garibaldi
01 43 86 59 40

Les crèches collectives

CRÈCHE MUNICIPALE DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

5 rue Beauregard
Accueil de 7h à 18h30

CRÈCHE DÉPARTEMENTALE RENÉ QUENOUILLE

7/9 rue des Acacias
Accueil de 7h à 19h

CRÈCHE DÉPARTEMENTALE ROLAND GARROS

6 rue Roland Garros
Accueil de 7h à 19h

RELAIS PETITE ENFANCE

6 rue Roland Garros
Permanences
administratives: lun. 14h30
à 19h, mer. de 8h30 à 12h, jeu.
de 13h30 à 18h, ven. de 13h30
à 16h30 Accueil jeux : mardi,
mercredi, jeudi et vendredi matin

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Service affaires scolaires et périscolaires

29 rue Henri Janin

01 71 34 60 03

enfance@villeneuve-saint-georges.fr

viescolaire@villeneuve-saint-georges.fr

HORAIRES DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION :

- Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Les jeudis de 13h30 à 17h30.

HORAIRES DE LA RÉGIE DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES :

- Les lundis de 13h30 à 17h.
- Les mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- Fermé le jeudi toute la journée.



VILLENEUVE
SAINT - GEORGES

